



Consentement des personnes lors des contrôles des espaces privés au sein des ESSMS : analyse des décrets

Analyse des décrets n°2025-1393 et n°2025-1395 relatifs au contrôle dans les espaces à usage d'habitation et au contrat de séjour ou au document individuel de prise en charge.

📅 Mis à jour le 23 juillet 2026

👤 De Uniopss

GRAND ÂGE

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

HANDICAP

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

SANTÉ

ANALYSE



INFO NATIONALE



Deux décrets d'application de la loi Bien-Vieillir du 8 avril 2024 ont été publiés à la fin de l'année 2025 au sujet des droits des personnes, notamment en matière de consentement, lors des contrôles de leur espace privatif au sein des ESSMS. Ces décrets impliquent de modifier le contrat de séjour ou le DIPC.

- Décret n° 2025-1393 du 29 décembre 2025 relatif au contrôle effectué dans les espaces à usage d'habitation des ESSMS et des lieux de vie et d'accueil
- Décret n° 2025-1395 du 29 décembre 2025 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu à l'article L. 311-4 du CASF

Le réseau Uniopss-Uriopss a réalisé un décryptage de ces textes.